



1993

CHARTRE CANTONALE

DES CENTRES DE LOISIRS,
CENTRES DE RENCONTRES,
MAISONS DE QUARTIER,
JARDINS ROBINSONS
ET TERRAINS D'AVEVENTURE
DU CANTON DE GENEVE

2013





1993 • 2013

RÉÉDITION SPÉCIALE POUR LE 20^E ANNIVERSAIRE DE LA CHARTE CANTONALE

La Charte Cantonale fête sa vingtième année d'existence. Sans conteste, nous pouvons aujourd'hui affirmer que ce document fédérateur remplit encore son rôle de référentiel pour les associations de centres de loisirs et de rencontres, maisons de quartier, terrains d'aventure et jardins Robinson, lieux d'animation socioculturelle du canton de Genève. Une Charte dont le contenu est toujours vivant 20 ans après sa signature.

Le comité de la Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres (FCLR) souhaite marquer cet anniversaire par la réédition du texte original de 1993. Occasion de rendre hommage à ce document qui a su guider par sa pertinence et sa cohérence tant les professionnels de l'animation socioculturelle que les associations de bénévoles/volontaires qui gèrent les lieux d'animation. Initialement sous l'égide de la Commission Cantonale des Centres de Loisirs (CCCLR) puis, dès 1998, par l'intermédiaire de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), les partenaires signataires ont œuvré, et œuvrent conjointement et durablement, à la réalisation des valeurs énoncées dans cet écrit.

Par le débat qui accompagnera les événements autour de la réédition, nous souhaitons réaffirmer l'esprit avant-gardiste de la Charte et nous tourner, avec confiance, vers un avenir où la voix de la société civile n'est pas un alibi mais une parole entendue reflétant la place reconnue aux habitants du Canton et des Communes genevoises dans la construction d'un bien-vivre ensemble. Nous sommes convaincus que des propositions conformes à ces souhaits ne manqueront pas d'émerger à cette occasion et nous nous en réjouissons.

*Le comité de la FCLR
Septembre 2013*

NB : Il est à noter qu'une nouvelle loi cantonale est entrée en vigueur le 11 juin 1998 sous J 6 11 en lieu et place de la loi J 8 1 et le règlement J 8 2 mentionnés dans le texte original.



CHARTRE CANTONALE

**DES CENTRES DE LOISIRS, CENTRES DE RENCONTRES,
MAISONS DE QUARTIER, JARDINS ROBINSONS
ET TERRAINS D'AVEVENTURE DU CANTON DE GENEVE**

Depuis plus de vingt ans, par la diversité de leurs activités orientées vers la prévention et la solidarité, les centres ont démontré leur utilité; ils contribuent au maintien d'une cohésion nécessaire à la paix sociale. En actualisant leurs cadres de référence, les centres réaffirment la spécificité de leur action en faveur des jeunes et de la collectivité.

Cette charte cantonale des centres renforce la cohésion de l'ensemble des institutions socioculturelles rattachées à la CCCLR; je souhaite qu'elle fasse mieux connaître leur mission au sein de notre société.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Föllmi'.

Dominique FÖLLMI



CHARTRE CANTONALE DES CENTRES

AVANT-PROPOS

Divers événements dramatiques ont montré que la violence urbaine naissait là où le lien social était rompu. Face à la fragilisation et à l'exclusion de diverses populations et pour combattre l'émergence d'un sentiment fataliste, il s'agit d'opposer une politique positive d'ouverture aux jeunes et une action socio-culturelle d'intérêt général, c'est-à-dire ouverte à tous, sans discrimination.

Dès lors s'impose un renforcement des compétences et aptitudes de tous les acteurs sociaux, professionnels et volontaires bénévoles, à faire des choix et à trouver des solutions dynamiques et évolutives. Cela rend plus que jamais nécessaire une collaboration entre les gens de terrain, une coopération entre les institutions et les services travaillant avec les jeunes, une concertation, enfin, entre ces niveaux et avec l'autorité politique, afin de trouver des réponses adaptées aux problèmes actuels. Dans ce contexte, le travail réalisé ainsi que l'adhésion rencontrée auprès des centres et des partenaires, ont permis d'engager un débat de fond sur le sens de l'action des centres à Genève et d'aboutir à une

CHARTRE CANTONALE

**DES CENTRES DE LOISIRS, CENTRES DE RENCONTRES,
MAISONS DE QUARTIER, JARDINS ROBINSONS
ET TERRAINS D'AVEVENTURE DU CANTON DE GENEVE**



La démarche d'élaboration de la charte a été entreprise dans un esprit de concertation, et conformément aux principes de fonctionnement régissant le système cantonal de partenariat des centres qui associe :

- les centres de loisirs, centre de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventures de Genève,
- la Fédération des centres de loisirs et rencontres (FCLR)
- les syndicats d'animateurs SIT et SSP,
- les représentants de l'Etat et des communes à la CCCLR, regroupés dans le cadre de la commission cantonale des centres de loisirs et de rencontres (CCCLR).

Elle a été participative et a impliqué les acteurs des centres, membres des comités de gestion et équipes d'animation.

La forte participation à l'élaboration de la charte est déjà, en soi, un résultat positif. Sa qualité tient à sa prise en considération de la situation présente et à sa capacité à énoncer les lignes directrices auxquelles les partenaires des centres pourront se référer.

- La Charte cantonale est un texte de référence. Elle complète et développe les éléments contenus dans la J 8 1 et le règlement J 8 2.

CHARTRE CANTONALE

DES CENTRES DE LOISIRS, CENTRES DE RENCONTRES, MAISONS DE QUARTIER, JARDINS ROBINSON ET TERRAINS D'AVENTURES DU CANTON DE GENEVE

1. INTRODUCTION

La Charte cantonale est un texte de référence pour tous les partenaires du système cantonal des centres. Le mot centre est utilisé ici dans un sens large et générique, il renvoie aux lieux d'animation - associations, professionnels et infrastructures - ayant différentes dénominations : centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventures, tous rattachés à la CCCLR.

La charte complète et développe les éléments contenus dans la loi J 8 1 et le règlement J 8 2.

Elle vise les buts suivants :

- réaffirmer le rôle des centres et la spécificité de leur action; exprimer leur nécessaire autonomie, chaque association répondant à des besoins spécifiques propres à son territoire d'implantation;
- définir le sens et les finalités - la volonté de tendre à un même but - des actions d'animation partagés par tous les partenaires; assurer la cohésion de l'ensemble des centres;
- actualiser les cadres de référence clarifiant le mandat et la mission des centres;

- Elle actualise les cadres de référence clarifiant le mandat et la mission des centres.
- Elle est une base et la définition d'un champ d'action communs.
- Elle exprime l'autonomie nécessaire des centres, chaque association répondant à des besoins spécifiques.
- Elle assure la cohésion de l'ensemble des centres; elle vise la complémentarité entre structures cantonale et locales.

- déterminer des axes prioritaires pour répondre aux besoins sociaux et culturels, actuels et futurs;
- clarifier les rapports que les centres entretiennent avec d'autres services sociaux publics ou semi-publics;
- livrer une information globale et fiable.

La charte fixe des points de repère pour les divers acteurs engagés dans les actions d'animation : les membres des associations et, d'autre part, les animateurs, moniteurs, personnel administratif et technique. Elle est une base; elle définit un champ d'action commun à partir duquel s'élaboreront les finalités, les modalités de mise en œuvre et l'évaluation des projets d'animation, tant pour les partenaires engagés sur le terrain local que pour les partenaires de la CCCLR au niveau cantonal.

Il faut viser la complémentarité et l'enrichissement mutuel entre structures cantonale et locales, entre les volontaires, bénévoles et les professionnels, entre les acteurs des centres et les habitants, les usagers.

L'articulation entre le niveau global et l'environnement proche est assurée de manière permanente grâce : - à la dynamique du système de partenariat associant l'Etat, les communes et la FCLR - aux travaux de commissions permanentes pour la gestion, le développement et la communication – à la participation des acteurs des centres, membres des associations et professionnels, à tous les niveaux de la structure cantonale.

- La charte définit le rôle des centres et la spécificité de leur action.
- Les centres sont des lieux de rencontres ouverts sur le quartier et la commune où règne la convivialité.
- Ce sont de lieux privilégiés qui répondent aux besoins spécifiques des jeunes.
- Ils pratiquent des prix abordables; ils prêtent ou louent des locaux ou du matériel.

2. ROLE ET SPECIFICITE DES CENTRES

Les centres sont des lieux de rencontres ouverts sur le quartier et la commune. Ils offrent une structure souple et adaptable à diverses demandes : accueil libre et actif pour chacun, personnalisé, familial où règne la convivialité et où la liberté d'expression est assurée.

Le cadre des échanges est défini par les règles de la vie associative ou, tout simplement, par les règles de la vie en société. Les usagers sont appelés à avoir une attitude responsable et à respecter les êtres qu'ils rencontrent et les choses mises à leur disposition.

Par une volonté d'ouverture et de non discrimination, les centres sont aussi un refuge où les jeunes jouissent d'une grande liberté accompagnée de règles établies. Pour eux, ce sont des lieux privilégiés qui, par un horaire d'ouverture adapté, répondent à leurs besoins spécifiques.

Par leur action non lucrative, les centres favorisent l'accès aux activités, pratiquent des prix abordables, ou offrent la gratuité de leurs services. Dans la mesure du possible, en accord avec l'autorité communale, ils prêtent ou louent des locaux, des salles de réunion ou du matériel.

- La charte affirme le sens et les finalités - la volonté de tendre à un même but - des actions d'animation partagés par tous les partenaires, tous les centres.
- Les centres agissent sur le lien social et ses dimensions culturelles.
- Ils luttent en priorité contre l'exclusion et la marginalisation.
- Ils assument une part de cette action essentielle pour les jeunes par un cadre préventif, un ensemble de mesures éducatives et sociales.

3. OBJECTIF GENERAL : LA PREVENTION

Les centres sont attentifs aux populations confrontées à diverses difficultés concernant les relations familiales, sociales, l'expression culturelle et politique, la formation, l'emploi, le logement, la santé; ils répondent par la mise en place d'un cadre de prévention.

Les valeurs et cadres de vie liés à la famille, à l'école et au travail ne jouent plus de manière aussi évidente le rôle intégrateur qu'ils assuraient dans le passé. Dès lors, il faut agir sur le lien social et ses dimensions culturelles, à la fois au niveau collectif et sur le plan individuel, pour éviter la rupture de ce lien et prévenir la dégradation des situations personnelles ou sociales. La lutte contre l'exclusion et la marginalisation sont des priorités d'intérêt général.

Les centres assument une part de cette action essentielle par un cadre préventif et d'entraide touchant à l'ensemble des problèmes que rencontrent les enfants, les pré-adolescents et les adolescents : des perturbations d'ordre relationnel, familial, scolaire, ou des risques tels que la toxicomanie. Ils engagent un ensemble de mesures éducatives et sociales, sans préoccupation de combattre un mal en particulier ou d'individualiser l'action.

- Ils peuvent être amenés à compléter les mesures collectives par des interventions individualisées.

- Ils collaborent avec d'autres services sociaux.

Les centres peuvent être amenés à ajouter à cette prévention primaire des aspects de la prévention secondaire, c'est-à-dire d'empêcher que des situations dangereuses ou des états de fragilité ne s'aggravent. Il faut en effet viser l'efficacité dans la lutte contre l'exclusion et cela suppose de compléter les mesures collectives par des interventions individualisées.

Cette action de prévention fait appel aux compétences spécifiques des équipes d'animation, en complémentarité et en collaboration avec les institutions extérieures et les services sociaux, en particulier ceux de l'Office de la jeunesse.



- La charte détermine des axes prioritaires pour répondre aux besoins sociaux et culturels.

- Il s'agit de deux lignes directrices indissociables, équilibrées sur le plan cantonal : l'action éducative, l'action associative et socio-culturelle.

4. AXES PRIORITAIRES

L'action éducative, complémentaire à celles de la famille et de l'école pour les enfants et adolescents, correspond au mandat des centres, tel que l'a défini le Conseil d'Etat.

L'action associative et socio-culturelle destinée à toutes les populations est un travail d'animation que développent les centres, avec et pour leur base associative : animation de quartier pour le renforcement du tissu social.

Ces deux lignes directrices sont indissociables, l'action éducative et l'action associative, socio-culturelle étant intimement liées : c'est à partir d'elles que se conçoivent et se réalisent les projets d'animation spécifiques à chaque centre. Toutes deux poursuivent le même objectif fondamental : la prévention des exclusions et des tensions sociales.

Compte tenu de l'autonomie de chaque centre, la CCCLR veille à maintenir l'équilibre entre ces deux axes prioritaires sur le plan cantonal.

- L'action éducative repose sur une relation dans le cadre d'un projet d'animation.
- Donner un sens au temps libre, en aidant chacun à élaborer un projet personnel.
- Privilégier la relation, l'être sur le faire.
- Susciter les activités de groupe et la participation active.
- Donner aux jeunes la possibilité de se prendre en charge, les aider à se responsabiliser.

4.1. ACTION EDUCATIVE

L'action éducative repose sur une relation – personnalisée ou au sein d'un groupe – dans le cadre d'un projet d'animation visant le développement personnel de tous les usagers, en particulier des enfants, pré-adolescents et adolescents.

Les programmes d'animation favorisent l'épanouissement et permettent d'apprendre la vie en commun tout en donnant un sens au temps libre, en aidant chacun à formuler ses intérêts, ses besoins, à élaborer un projet personnel.

Les activités sont des supports à la relation, l'accueil et l'écoute. Elles valorisent les notions de socialisation, d'ouverture au monde, de décloisonnement, de convivialité et d'humour. Elles développent les échanges, le partage et la solidarité. Les centres suscitent les activités de groupe et la participation active : on ne fait rien pour les gens si on ne le fait pas avec eux.

Il s'agit de développer les capacités de jugement, de raisonnement, l'expérimentation, l'apprentissage des savoir-faire et de la débrouillardise : donner aux jeunes la possibilité de se prendre en charge. Pour éviter qu'ils n'aient qu'un rôle de consommateurs d'activités, les équipes d'animation les motivent et les aident à prendre des responsabilités, les encouragent à s'investir dans la vie du centre.

- **Apprendre aux jeunes à respecter les autres et eux-mêmes, leur transmettre des valeurs.**
- **Favoriser l'autonomie et la créativité.**
- **Offrir un espace d'expérimentation.**
- **Soutenir la réalisation de projets; mettre des moyens à disposition.**
- **Proposer des activités éducatives pendant les congés ou les vacances des enfants.**

Les projets d'animation permettent la transmission de valeurs comme la tolérance, la compréhension entre personnes différentes, l'esprit d'équipe, l'estime de soi, l'entraide. Les jeunes sont appelés à observer les règles du jeu basées sur le respect d'eux-mêmes, des autres et de l'équipe d'animation.

Les centres participent à l'épanouissement des jeunes en tenant compte de leur rythme et de leurs attentes. Ils favorisent leur autonomie et leur créativité, l'expression de leur personnalité.

En offrant un espace d'expérimentation, les centres donnent l'occasion à l'enfant de réaliser quelque chose par lui-même, et d'en tirer une certaine fierté : ils favorisent les contacts avec les autres enfants, tels qu'ils sont.

Les centres soutiennent la réalisation des projets personnels ou de groupe en mettant un certain nombre de moyens à disposition : financement, ateliers, locaux, animaux, etc.

Dans le cadre de leur action éducative, les centres rendent service aux familles en leur proposant des activités d'accueil ou de prise en charge pendant les congés ou les vacances des enfants : activités périscolaires, accueil du mercredi, centres aérés, camps, etc.

- Favoriser l'expression physique des enfants et des adolescents, la découverte de la nature.

En ce qui concerne les jardins Robinson, terrains d'aventures, centres aérés, sorties, camps, les activités proposées favorisent l'expression physique des enfants et des adolescents, libèrent leurs tensions; elles privilégient le contact, la découverte et le respect de la nature.

Les moyens privilégiés de l'action éducative des jardins Robinson et terrains d'aventures sont : le contact quotidien avec la nature, son identification, l'entretien des espaces naturels et des animaux.



- Les centres favorisent la vie associative. Ils luttent contre la ségrégation, la discrimination et la marginalisation.
- Ils incitent et aident les individus à devenir des acteurs sociaux responsables de leurs choix.
- Ils agissent comme des relais d'information.
- Ils collaborent avec des personnes, des groupes, des associations pour :
- promouvoir l'expression culturelle et démocratique,

4.2. ACTION ASSOCIATIVE ET SOCIO-CULTURELLE

Les centres proposent des activités insistant sur le respect et la défense de l'identité de chacun. Ils permettent aux personnes qui se rencontrent de mieux se comprendre, s'apprécier, quelles que soient leurs différences. En redonnant à chaque individu le sentiment d'appartenance à la communauté, ils suscitent le développement des solidarités, contribuant à prévenir l'isolement.

Les centres incitent et aident les individus à devenir des acteurs sociaux responsables de leurs choix, à s'exprimer, à participer à la vie de la cité par la réalisation de projets collectifs et parfois individuels, mais également en favorisant une ouverture d'esprit aux projets émanant d'autres citoyens ou mis en consultation par les instances publiques. Les centres contribuent à la communication dans les deux sens, entre les habitants et les pouvoirs publics; à cet égard ils agissent comme des relais d'information.

Les centres sont en relation et collaborent avec des personnes, des groupes, des associations du quartier ou de la commune pour :

- promouvoir l'expression culturelle et démocratique afin que les gens puissent s'ouvrir au monde, s'épanouir en développant leur créativité, partager plaisir et émotions,

- donner des chances égales à chacun,
- offrir un soutien aux populations fragilisées,
- créer des réseaux de contacts,
- des espaces de rassemblement communautaire,
- des espaces de communication et d'échanges,
- des lieux d'écoute et de médiation,

- contribuer à l'intégration des diverses populations, reconnaissant ainsi le droit à la différence; pour tendre à l'équité, ils cherchent à donner des chances égales à chacun,
- offrir un soutien aux populations fragilisées pour éviter qu'elles ne perdent pied et ne soient exclues,
- améliorer la qualité de la vie.

De manière active, les centres créent des réseaux de contacts pour contribuer à renforcer le tissu social. Dans ce sens, animer signifie organiser des espaces de rencontres :

- espaces de rassemblement communautaire définis aussi comme des points de ralliement, dans lesquels des habitants peuvent se rencontrer, animer la vie du quartier, débattre au sujet de son aménagement et défendre la qualité de la vie;
- espaces de communication et d'échanges entre les populations, pour renforcer la solidarité directe entre les habitants, stimuler l'entraide et l'engagement personnel des individus et des groupes à s'intéresser à la vie de la collectivité locale, pour permettre à chacun de trouver et de prendre sa place; lieux d'écoute et de médiation, les centres favorisent le dialogue entre parents au sujet des problèmes de vie de leurs enfants, ou avec d'autres populations, selon les besoins, créant ainsi l'occasion de débattre ensemble;

- des espaces relationnels spécifiques aux accueils libres : liberté d'accès, du choix d'activité,
- des espaces de contacts et de convivialité,
- des espaces culturels ouverts et accessibles.
- Les centres collaborent à l'existence de réseaux d'entraide.
- Ils détectent de nouveaux besoins, contribuent à étudier des sujets d'actualité.

- espaces relationnels spécifiques aux accueils libres, dans les centres, les jardins Robinson et terrains d'aventures : liberté d'accès et de choix permettant à l'enfant de gérer son temps et ses actions;
- espaces de contacts et de convivialité, afin que les gens apprennent à se connaître, à être bien ensemble, nouent des liens, écoutent, dialoguent, partagent des expériences;
- espaces culturels ouverts et accessibles, pour l'expression artistique des usagers, des jeunes, des artistes d'ici ou d'ailleurs, pour le rassemblement de tous les publics lors de manifestations populaires.

Les centres reçoivent et diffusent des informations et des renseignements. A l'aide de programmes d'activités, voire de journaux de quartier, ils informent et mettent en relation les habitants. Ils collaborent à l'existence des réseaux d'entraide.

Grâce à ces réseaux, ces contacts, les centres sont attentifs aux transformations de l'environnement local. Ils peuvent détecter de nouveaux besoins liés à l'évolution de la situation des populations, contribuer à étudier des sujets d'actualité tels que le chômage des jeunes, leur rapport à la drogue, la violence à l'école et dans la rue, la fragilisation de certains enfants et de leur famille.

Ce travail d'analyse porte sur les rapports entre les centres et leur environnement; il fournit, en outre, des points de repère et des critères d'évaluation pour faire le bilan des projets d'animation.



LES CENTRES DANS LA CITE

Les acquis et l'expérience des centres peuvent aujourd'hui être utilement mis à profit. Ils s'inscrivent dans une politique d'encouragement à l'autonomie, et à la responsabilisation.

Insérés dans le tissu social du quartier ou de la commune, les centres constituent des liens et des espaces communautaires ayant un rôle important à jouer pour l'ensemble de la société genevoise.

Ils contribuent ainsi à l'expression des minorités qu'elles soient et favorisent leur insertion dans la vie sociale.



Les partenaires de l'organisation cantonale des centres de loisirs et de rencontres représentés par les soussignés et les soussignées, déclarent approuver la charte cantonale des centres du 22 septembre 1993; ils s'engagent à l'observer et à favoriser sa mise en œuvre; ils confirment leur volonté de diffuser largement, présenter et expliquer le contenu de la charte.

Les délégués et déléguées de l'Etat à la CCCLR :

M. Jacques LANCE, Président
Mme Solange SCHMID
M. Pierre DUPANLOUP

Les délégués et déléguées des communes à la CCCLR :

Mme Gabrielle FALQUET
M. Philippe AEGERTER
Mme Jacqueline GILLET
M. Henry ROSSELET

Les délégués et déléguées de la Fédération des centres à la CCCLR :

Mme Paulette DUNANT
Mme Marianne SAUTEUR
M. Pierre-André GUICHARD
Mme Suzanne HAGEMANN
M. Jean-Ami BEGUIN
M. Michel SCHWERI

Les représentants et représentantes des animateurs à la CCCLR :

M. Didier BELLARDANT
M. Bernard SAILLANT
Mme Dominique CHAITEMS-LEURS
M. Jean-Pierre GABERELL

Les organisations syndicales représentées à la CCCLR :

M. Jacques PIGUET, SSP/VPOD
M. Roberto GOMENSORO, SIT

Les collaborateurs et collaboratrices du Secrétariat permanent de la CCCLR :

M. Claude DUPANLOUP, Secrétaire permanent
Mme Marie-Christine KLUKER, resp. secteur «action socio-éducative»
M. Pierre DELASPRES, resp. secteur «études et documentation»
M. Claude-Alain CHESAUX, resp. secteur «communication»
M. Jacques-André VUILLET, resp. secteur «gestion»

Les collaboratrices du Secrétariat de la FCLR :

Mme Valérie KASTELER-BUDDE, coordinatrice
Mme Marina GNÄDINGER-MALFATTI, secrétaire

La Maison de quartier des Acacias

Pour le comité de gestion : Mme Ginette RUETSCHI, Présidente
Pour l'équipe d'animation : M. Sandro VUATAZ, animateur

La Maison de quartier d'Aire-Le Lignon

Pour le comité de gestion : M. Eduardo HERRERA
Pour l'équipe d'animation : M. Claude BODMER, animateur

Le Centre de loisirs des Asters

Pour le comité de gestion : Mme Marlyse PICCAND, Présidente
Pour l'équipe d'animation : Mme Séverine POCHELON, animatrice

Le Centre de loisirs d'Avanchet

Pour le comité de gestion : Mme Barbara STEGER
Pour l'équipe d'animation : Mme Anne COLLIARD, animatrice

Maison des jeunes d'Avanchet «L'Eclipse»

Pour le comité de gestion : M. Thierry APOTHELOZ, Président
Pour l'équipe d'animation : M. Serge-Alain DELAYEN, animateur

Le Jardin Robinson d'Avully

Pour le comité de gestion : Mme Yaël LIEBKIND, Présidente
Pour l'équipe d'animation : M. Vital DORSAZ, animateur

Le Jardin Robinson de Balexert

Pour le comité de gestion : Mme Monica PENA
Pour l'équipe d'animation : Mme Anne ROUGEMONT, animatrice

Le Centre de loisirs de Carouge «La Calsibraïlle»

Pour le comité de gestion : M. André SCHMUTZ, Président
Pour l'équipe d'animation : Mme Gisèle ROSSI, animatrice

La Maison de quartier de Chausse-Coq

Pour le comité de gestion : Mme Thérèse MEDA, Présidente
Pour l'équipe d'animation : M. Jean-Michel HAAS, animateur

Le Centre de rencontres de Chêne-Bougeries

Pour le comité de gestion : Mme Françoise BUCHER, Présidente
Pour l'équipe d'animation : M. Jean-Pierre DAELLENBACH, animateur

Le Centre de loisirs de Chêne-Bourg

Pour le comité de gestion : M. Dominique GROS, Président
Pour l'équipe d'animation : Mme Catherine CHAIX, animatrice

Le Centre de loisirs de Collonge-Bellerive «Le Point d'Interrogation»

Pour le comité de gestion : M. Alain NICOLLET
Pour l'équipe d'animation : M. François TORCHE, animateur

Le Centre de rencontres des adolescents des Eaux-Vives «Le Cradeau»

Pour le comité de gestion : M. Olivier ISCHER, Président
Pour l'équipe d'animation : M. Rolland BERENS, animateur

La Maison de quartier des Eaux-Vives

Pour le comité de gestion : M. Jean-Ami BEGUIN, Président
Pour l'équipe d'animation : Mme Nadia MAYOR, animatrice

La Maison des enfants du Grand-Pré «La Toupie»

Pour le comité de gestion : Mme Jeanne DUBOIS
Pour l'équipe d'animation : Mme Claire RUEGG, animatrice

Le Centre de loisirs du Grand-Saconnex

Pour le comité de gestion : M. Philippe NOVERRAZ
Pour l'équipe d'animation : Mme Elisabeth JACOT-COLMEZ, animatrice

La Maison du quartier de la Jonction

Pour le comité de gestion : M. Roger DETRAZ
Pour l'équipe d'animation : M. Bernard SAILLANT, animateur

Le Centre de loisirs et de rencontre de Lancy «Marignac»

Pour le comité de gestion :
Mme Marie-Noëlle FROIDEVAUX, Présidente
Pour l'équipe d'animation : M. Jacques ROGGO, animateur
Pour les locaux autogérés de Lancy : M. Jacques BERGHOLZ, animateur

La Maison de quartier du Petit-Lancy «Villa Tacchini»

Pour le comité de gestion : M. Patrick DUCRET
Pour l'équipe d'animation : M. Alain MATHIEU, animateur

Le Terrain d'aventure du Petit-Lancy

Pour le comité de gestion : Mme Brigitte SANTALUCIA, Présidente
Pour l'équipe d'animation : Mme Nicole COSSERON, animatrice

Le Terrain d'aventures de Lancy-Voires

Pour le comité de gestion : Mme Martine BOURQUIN, Présidente
Pour l'équipe d'animation : M. Denis LIENGME, animateur

Le Jardin Robinson du Lignon

Pour le comité de gestion : Mme Claire-Lise ROBIN, Présidente

Pour l'équipe d'animation : M. Henri LOUVRIER, animateur

Le Centre de rencontres de Meinier «La Rampe»

Pour le comité de gestion : M. Alain CORTHAY, Présidente

Pour l'équipe d'animation : Mme Evelyne HUBER, animatrice

Le Centre de loisirs de Meyrin «Maison Vaudagne»

Pour le comité de gestion :

Mme Catherine HAUS-SCHNEUWLY, Présidente

Pour l'équipe d'animation : M. Thierry RUFFIEUX, animateur

Le Jardin Robinson de Meyrin

Pour le comité de gestion : M. Philippe LORENZATO, Président

Pour l'équipe d'animation : Mme Ariane GUENIN, animatrice

Le Jardin Robinson d'Onex

Pour le comité de gestion : M. Pierre-André GUICHARD, Président

Pour l'équipe d'animation : Mme Madeleine VALLOTTON, animatrice

Le Centre de rencontre des Pâquis «Les Créatellers»

Pour le comité de gestion :

Mme Marie-Thérèse PROD'HOM, Présidente

Pour l'équipe d'animation : Mme Christine L'EPLATTENIER, animatrice

Le Centre de loisirs et de rencontres des Pâquis «La Traverse»

Pour le comité de gestion : M. Wasim ANWAR, Président

Pour l'équipe d'animation : M. Jerry MANANSALA, animateur

La Maison de quartier de Plainpalais

Pour le comité de gestion : Mme Marie-Rose GROSS

Pour l'équipe d'animation : M. Jean-Pierre GABERELL, animateur

La Maison de quartier de Saint-Jean

Pour le comité de gestion : M. Jean-Pierre KELLER, Président

Pour l'équipe d'animation : Mme Michela PERAZZI, animatrice

Le Centre de loisirs et de rencontres de Thônex

Pour le comité de gestion : Mme Pascale CHABERT, Présidente

Pour l'équipe d'animation : M. Floriano TAMAGNI, animateur

Le Centre de rencontres de Versoix «Le Rado»

Pour le comité de gestion :

Pour l'équipe d'animation : Mme Silvana FURGER, animatrice

Lors de la cérémonie du 22 septembre 1993, les personnalités suivantes ont par leur signature, déclaré approuver la charte cantonale des centres; elles se sont engagées à favoriser sa mise en œuvre :

M. Michel ROSSETTI, Maire de la Ville de Genève

M. André CHANSON, Maire de Meinier

M. Walter SPINUCCI, Maire de Lancy

M. Marco FÖLLMI, Conseiller administratif de Lancy

Association des communes genevoises

M. Georges BOUVIER, Vice-Président

M. Michel HUG, Secrétaire général

Département de l'instruction publique

M. Jacques RUFER, Président du Fonds jeunesse,

ancien Président de la CCCLR

M. Jean LEHMAN, Directeur général de l'Office de la jeunesse

Mme Thérèse GUERRIER, Directrice, enseignement primaire

Mme Eliane MUSTER, adjointe à la direction de l'Office de la jeunesse

M. Fredy CONSTANTIN, responsable des conseillers sociaux du C.O.

Institut d'études sociales

M. Stanislas ROZMUSKI, responsable du secteur animation

M. Didier CATTIN, responsable de formation

M. Roland JUNOD, responsable de formation

M. Alain SIMONIN, responsable de formation

M. Jean-Marc DUCROT, formateur au CEFOC

Mme Françoise RIBORDY, formatrice au CEFOC

M. Nicolas TSCHOPP, responsable communication audiovisuelle

Le groupe de travail charte mandaté par l'assemblée plénière de la CCCLR était composé des soussignés :

Mme Anne COLLIARD, représentante des animateurs, SSP/VPOD
Mme Gabrielle FALQUET, conseillère administrative, représentante des communes
Mme Suzanne HAGEMANN, membre de comité, représ. de la Fédération des centres
M. Eduardo HERRERA, membre de comité de gestion, représ. de la Fédération des centres
M. Claude-Alain CHESAUX, resp. du secteur «communication», secrétariat permanent CCCLR
M. Claudio DEUEL, représentant des animateurs
M. Pierre DUPANLOUP, représentant de l'Etat
M. Claude DUPANLOUP, secrétaire permanent de la CCCLR
Mme Valérie KASTELER, coordinatrice, Fédération des centres
M. Jacques LANCE, Président de la CCCLR, représentant de l'Etat
M. Eric MAIER, membre de comité de gestion, représentant de la Fédération des centres
M. Xavier MATAS, représentant des animateurs, SIT
M. Anick ROSCHI, représentant des animateurs
M. Henry ROSSELET, conseiller administratif, représentant des communes
M. Rudolf SCHNEGG, membre de comité, représentant de la Fédération des centres
M. Michel SCHWERI, membre de comité, représentant de la Fédération des centres
M. Michel VUILLE, sociologue, SRS

La liste ci-dessus mentionne les signataires de 1993. Elle n'est pas exhaustive, de nombreuses signatures ayant été apposées les années suivantes.



Rédition de la charte de 1993
Réimprimé en juin 2015 à 1000 exemplaires
Graphisme : www.tiramisunet.com
Illustrations : Pierre Wazem